





REGLEMENT 2022 - BOURSE ROHAN

L'Institut français d'Autriche et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères délivrent des bourses « Séjour Scientifiques de Haut Niveau » pour des courts séjours en France.

CADRE GENERAL

Ces bourses ont une déclinaison artistique, elles peuvent être attribuées aux artistes autrichiens ou résidant en Autriche ayant un projet de séjour artistique en France. Celui-ci-doit doit s'inscrire dans le cadre d'une résidence d'artistes d'une à trois mois dans l'une des institutions figurant en annexe II. La nationalité française ou la double nationalité comprenant la nationalité française excluent l'octroi d'une bourse de gouvernement français. Cette année, l'accent est mis sur les arts visuels et plastiques, la littérature ou la traduction. La Bourse Rohan sera attribuée à un unique projet dans une de ces disciplines. La bourse attribuée s'élève à 1500€ par mois.

CRITERES D'ELIGIBILITE

L'artiste doit :

- Parler français et/ou anglais (la connaissance du français n'est pas un prérequis mais un atout lors de l'examen de la candidature)
- Justifier de plusieurs travaux remarqués dans la discipline de candidature
- Interrompre ses activités professionnelles sans lien direct avec la discipline durant toute la période de séjour
- → Aucune limite d'âge n'est imposée

CALENDRIER ET PROCEDURE DE SELECTION

- Les dossiers de candidature doivent être envoyés par mail à <u>vienne@campusfrance.org</u> jusqu'au 1^{er} mai 2022
- Les dossiers sont reçus par l'Institut français d'Autriche et examinés par le service culturel. Les meilleurs candidats seront invités à un entretien
- Les candidats seront informés des résultats en juin 2022

DUREE DE LA BOURSE ET PERIODE DE MOBILITE ELIGIBLE

Le candidat sélectionné à la Bourse Rohan 2022 pourra démarrer sa mobilité à compter du **1er juillet 2022**. Il devra avoir terminé la résidence au plus tard le **31 décembre 2022**. La résidence doit durer entre 1 et 3 mois. La prolongation n'est pas de droit et doit faire l'objet d'une nouvelle demande auprès du SCAC de l'Ambassade de France en Autriche qui, si elle est acceptée, demandera au boursier d'établir un nouveau dossier de demande de bourse. Toute modification du séjour par rapport aux informations annoncées dans le présent dossier, devra faire l'objet d'une demande auprès de l'ambassade qui se réserve le droit de refuser le financement.







CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La procédure de candidature à la Bourse Rohan 2022 se fait en deux étapes :

- 1. Après avoir lu ce règlement, remplir le formulaire en annexe I.
- 2. Envoyer les documents mentionnés ci-dessous à <u>vienne@campusfrance.org</u> avec pour objet "ROHAN_Nom" et en respectant la nomenclature indiquée entre parenthèses pour chaque document et les délais indiqués.

Tout dossier incomplet et transmis après la date butoir sera considéré comme non-éligible.

- CV (CV_nom) en français ou anglais (2 pages maximum)
- Description de votre projet de recherche et/ou de création (Description_nom) en français ou en anglais (2 pages maximum)
- Un dossier artistique (5 pages maximum) pouvant inclure des liens vers des sites, des extraits vidéo ou audio, des photographies, des articles de presse...
- Une attestation sur l'honneur qui garantit que les œuvres présentées sont bien celles du candidat
- Lettre d'invitation (Invitation_nom) : Lettre d'invitation de l'institution qui vous accueille en français ou en anglais avec les dates de séjour
- Si le candidat reçoit un soutien financier d'un autre partenaire, joindre sa lettre d'engagement en précisant les détails de son engagement financier.

CONDITIONS GENERALES

- La gestion des Bourses du Gouvernement Français est sous-traitée à Campus France Paris.
- En tant que lauréat d'une Bourse du Gouvernement Français, le boursier ne sera pas autorisé à quitter le pays de résidence avant d'être en possession du CampusPass' (informations sur les prestations fournies par Campus France : montant de la bourse, logement, assurance). Dans tous les cas, le boursier devra être en possession d'un titre d'identité.
- Dès l'arrivée du boursier en France, le boursier devra suivre les instructions du CampusPass' et contacter le centre Campus France de sa région.
- Il n'est pas possible de cumuler la Bourse Rohan avec un contrat d'apprentissage ou de travail, une bourse du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, une bourse Erasmus + ou une bourse de l'Agence Universitaire de la Francophonie. En cas de cumul, la Bourse Rohan sera automatiquement annulée.







RAPPORT DE FIN DE SEJOUR

- La fin de la résidence artistique devra faire l'objet d'un rapport final à envoyer à vienne@campusfrance.org
- Les publications des travaux du bénéficiaire devront faire mention du soutien financier de l'Ambassade de France et de l'Institut français d'Autriche avec la présence de leur logo.